

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 380/6 L portant autorisation de virements de crédits du budget du Service local, exercice 1966

n° 380/6 L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française de sSomalis

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des territoires d'Outre-Mer et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété : Vu l'arrêté n° 25 du 10 janvier 1966 rendant exécutoire la délibération n° 250/6e L du 23 décembre 1965 de l'Assemblée Territoriale portant adoption 'du budget du service local pour l'exercice 1966

Sur proposition. du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 mai 1967 : À adopté dans Sa séance du 30 mai 1967 la délibération dont la teneur suit

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés au budget du Service local pour l'exercice 1966 les virements de crédits de chapitres à chapitres ci-après : Des chapitres : 12. «Ministère de l'Enseignement»..... 22.100.000 14. «Ministère des Affaires intérieures »..... 10.000.000 TOTAL..... 32.100.000 Aux chapitres : 9. « Dépenses communes >»: Matériel. 2 29000000 11. « Ministère de la Santé publique », Matériel. 300.000 15. < Ministère des Affaires intérieures », es 6.000.600 17. «Services de Sécurité », Matériel....., 1.400.000 19. «Ministère de la Fonction publique», Matériel.. 100.000 21. « Ministère de la Production», Matériel. 1.000.000 25. Centimes additionnels, Chambre de Commerce.. 1.000.000 96: Subventions cotidiales à 0 0 0 © 00000 TOTAL. 82.100.000

Pour le Président de la Commission permanentea de l'Assemblée Territoriale, en mission:MOHAMED BOURHAN ABDALLAH.Le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée Territoriale,MOHAMED ALI CHIRDON.